

# RANDONNÉE : LE COTENTIN ET LE CDRP50 S'ASSOCIENT POUR DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES.

Jeudi 24 mars 2022, Odile THOMINET, Vice-Présidente de l'Agglomération du Cotentin en charge de la valorisation du patrimoine et des équipements touristiques et de loisirs et Benoît ALLIX, Vice-Président à la commission itinéraire et balisage du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Manche (CDRP50), représentant Etienne AMOURETTE, Président du CDRP 50, ont signé une convention de partenariat afin de renforcer leur coopération et développer de nouvelles actions en faveur de la randonnée dans le Cotentin.

## Le Cotentin : la randonnée, un enjeu stratégique pour l'attractivité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du

Cotentin a choisi d'assurer la compétence « *aménagement, balisage et entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire et labellisés par la Fédération Française de la randonnée pédestre* ». Cette compétence correspond au linéaire suivant :

- Sentier du Littoral → 225.5 km (emprunté sur une grande majorité par le GR® 223)
- GR® 223 → 207 km
- 2 GR® de Pays (GRP®) : Val de Saire → 32 km et Hague → 32 km
- 19 PR (Promenade et Randonnée) → 245 km
- Chemins du Mont-Saint-Michel → 154 km

Ce linéaire constitue ainsi un formidable support de découverte des paysages tant littoraux que bocagers. Cette découverte est rendue possible grâce aux actions menées par les membres du CDRP 50 notamment la création, le suivi et l'évolution de ces itinéraires GR® et GRP®.

A cette compétence vient s'ajouter l'action de son Office de tourisme qui assure la promotion de la randonnée et l'édition des topoguides, de précieux manuels du randonneur, qui vous guident sur les sentiers du Cotentin et qui sont à retrouver dans les bureaux de l'Office du Tourisme et sur le site internet : *encotentin.fr*. Le prochain numéro sortira d'ailleurs en mai prochain, il s'agit du *Clos du Cotentin*.

Enfin, l'Agglomération a inscrit au côté de la filière nautique, la randonnée comme l'une des deux filières majeures de sa stratégie de développement touristique autour de la marque « Cotentin Unique par nature ».

*« Le Cotentin regorge de paysages incroyables, entre mer et bocage. Quoi de mieux que la randonnée pour les découvrir ou les redécouvrir.*

*Véritable atout pour notre territoire, c'est avec joie que nous soutenons le CDRP 50 dans le développement des itinéraires de randonnée avec la signature de cette convention. Nous allons également mettre en place un schéma de développement de la randonnée pédestre dans le Cotentin, toujours en collaboration avec le CDRP50 », précise Odile THOMINET*

### **Un partenariat renforcé pour faire du Cotentin une terre de randonnée**

La convention de partenariat vise à affirmer des relations de travail renforcées afin de développer la pratique de la randonnée pédestre, d'améliorer la qualité des itinéraires et de satisfaire l'expérience des touristes et locaux. En associant les efforts des deux parties en faveur de la randonnée, il s'agit de mettre en valeur le territoire du Cotentin en offrant – grâce au réseau de baliseurs attentifs et expérimentés – un balisage de qualité garantissant la continuité des itinéraires.

Le CDRP 50 s'engage donc à conseiller le Cotentin en matière de création d'itinéraires et de sauvegarde de chemins. Le CDRP 50 veillera aussi à garantir la qualité des sentiers, mais aussi la continuité du balisage des sentiers dont il est en charge conformément à la Charte officielle du balisage. Enfin, les bénévoles du CDRP 50 assureront une veille sur le sentier du littoral, le GR®, les deux GRP® et

les PR, et transmettront les problèmes constatés sur les sentiers (entretien, vandalisme, dépôts sauvages, ...). Le CDRP 50 apportera son expertise et pourra former les acteurs locaux au balisage des itinéraires de compétence communale ou communautaire.

De son côté, conformément à sa compétence sur la randonnée, l'Agglomération du Cotentin s'engage à entretenir les itinéraires GR®, GRP® et PR, à mettre en place les supports nécessaires au balisage s'il y a un manque, et à apporter une aide technique ou relayer les demandes aux communes. Les services feront remonter au CDRP 50 les informations relatives aux fermetures de sentiers et anomalies de balisage. La convention signée le jeudi 24 mars 2022 est valable 4 ans.

Cette convention est porteuse d'enjeux en matière d'offre de loisirs de nature « terrestre » et de renforcement de l'attractivité du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du futur Schéma de développement de la randonnée pédestre du Cotentin. Elle doit permettre de mobiliser tous les acteurs de la randonnée autour d'un objectif : faire du Cotentin une destination de randonnée à l'échelle nationale.

### **La Fédération Française de la Randonnée pédestre (FFRandonnée) et le CDRP 50**

Depuis 1978, la Fédération française de la randonnée pédestre (FFRandonnée) est reconnue d'utilité publique par délégation du ministère des Sports. Elle est chargée de l'organisation de la pratique de la randonnée pédestre en France et de son réseau d'itinéraires. Elle participe au développement des sports de nature. A l'échelle locale, sur les sentiers labellisés et valorisés dans deux topoguides fédéraux appréciés (GR® 223, GRP® et PR), le CDRP 50 permet, grâce au dynamisme de ses

membres, tous bénévoles, l'accès à la nature, à la culture et encourage la pratique sportive, de tourisme et de loisirs, la découverte de l'environnement et la préservation de la biodiversité. C'est pour ces raisons que la Communauté d'Agglomération du Cotentin a souhaité engager un partenariat renforcé avec le CDRP 50.

La randonnée en Cotentin, quelques chiffres clés :

- Le CDRP50 est une association fondée en 1997 ;
- Le Cotentin c'est 1 900 km de sentiers de randonnées ;
- Le tour du Cotentin, 260km de sentiers côtiers ;
- La vallée des moulins, une randonnée de 5 km au cœur du Val de Saire ;
- Le clos du Cotentin, une randonnée de 7,5 km au cœur du Cotentin.

Les Topoguides de l'Office de Tourisme du Cotentin sont à retrouver ici :

<https://www.encotentin.fr/aventure/randonnees/topo-guides>

Plus d'informations sur [encotentin.fr](http://encotentin.fr) et sur [rando50.fr](http://rando50.fr)